



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BERTRANGE**

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2024

Date de l'annonce publique : 15.03.2024

Date de la convocation des conseillers : 14.03.2024

Présents: Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Youri DE SMET et Frank COLABIANCHI, échevins
MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mmes Nadine SCHARES,
Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, MM. Max AREND, Marc RAUCHS, Mmes Gabriella
DAMJANOVIC, Yolande SCHUSTER, conseillers,
M. Georges FRANCK, secrétaire

Excusé: --

**05.B. LOTISSEMENT DE DEUX PARCELLES EN UN LOT, RUE ALPHONSE MUNCHEN :
APPROBATION**

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par la société BEST G.O. S.à r.l. de L-2513 Senningerberg, en obtention de l'autorisation de lotisser deux parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue Alphonse Munchen », en un lot en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres BEST G.O. S.à r.l., n° projet 239274, échelle 1/250, dessiné en date du 07.02.2024,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par la société BEST G.O. S.à r.l. de L-2513 Senningerberg, en obtention de l'autorisation de lotisser deux parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue Alphonse Munchen », en un lot en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 25 mars 2024

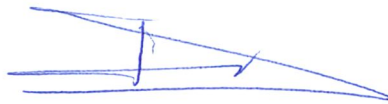
Le Bourgmestre ff,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 22 mars 2024 portant approbation de la demande de lotissement présentée par le bureau de géomètres BEST G.O. s.à r.l. de L-2513 Senningerberg, 2 rue des Sapins, en obtention de l'autorisation de lotisser deux parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue Alphonse Munchen », en un lot en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 29 mars 2024



Youri DE SMET
Bourgmestre ff



Georges FRANCK
Secrétaire